

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **ETREPIGNEY**

Séance du **09 avril 2010**

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	8
- votants	11
- absents	3
- exclus	0

L'an deux mille dix, le 09 avril à 20 heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HUGONNET Bernard (maire).

Étaient présents : MM.

REMONDET, CHEVASSUS, DUCLUT, BRUN, BOILLEY, SIGNORI, Mme CHENU.

Absents avec procuration :

Melle DURON procuration Mr CHEVASSUS

Mme MARTIN procuration Mr HUGONNET

Mr GEY procuration Mr REMONDET

Vote : 11 pour

M. me CHENU M-Luoc a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Date de convocation :

03 avril 2010

Date d'affichage :

10 avril 2010

OBJET

Blason du Hameau de
Cinq-cens

Le Maire rappelle qu'il avait été question de procéder à l'enregistrement des armoiries du hameau de Cinq-Cens, commune d'Étrepigny et que seule une délibération peut permettre l'enregistrement du blason.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'enregistrer officiellement les armoiries du hameau de Cinq-Cens et dont le blasonnement en termes héraldiques est le suivant :

- Taillé d'or à deux fasces ondulées d'azur et de sinople au gland feuillé de deux pièces d'or mis en bande, à la barre de gueules brochant sur la partition chargée de cinq besants d'argent, chargés chacun d'une ombre d'étoile.

Vu pour copie conforme au registre



Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de DOLE le
et publication ou notification du

Le Maire

Signature